

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT**



**HÂTEAUMEILLANT**  
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17  
✉ : mairie@chateaumeillant.fr

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 12 + 1 pouvoir  
Nombre de votants : 13

Date de convocation du conseil : 8 avril 2025

Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Julien HURTAULT

Absents excusés : M. Stéphane CLAVEAU qui a donné pouvoir à M. Frédéric DURANT  
M. Bruno MATHON

Absents : Mme Bernadette LOOSE, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Aurélie ROUSAU, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

M. Gilbert CAIA a été désignée secrétaire de séance.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU 14 AVRIL 2025**

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance



- Approbation du compte-rendu de la séance du 3 mars 2025



- Décisions du Maire



- 01 Approbation du CFU 2024 du budget de la Commune
- 02 Approbation du CFU 2024 du budget Assainissement
- 03 Approbation du CFU 2024 du budget de la Gendarmerie
- 04 Approbation du CFU 2024 du budget du Lotissement
- 05 Affectation du résultat 2024 du budget de la Commune
- 06 Affectation du résultat 2024 du budget Assainissement

- 07 Affectation du résultat 2024 du budget de la Gendarmerie
- 08 Affectation du résultat 2024 du budget du Lotissement
- 09 Vote des taux des taxes communales 2025
- 10 Vote du budget 2025 de la Commune
- 11 Vote du budget 2025 de l'Assainissement
- 12 Vote du budget 2025 de la Gendarmerie
- 13 Vote du budget 2025 du Lotissement
- 14 Avenant n°1 marché AMO Gendarmerie
- 15 Cession terrains entre la commune et le SDIS
- 16 Modalités de remboursement de l'eau et de l'assainissement par les locataires
- 17 Modalités de remboursement des frais de chauffage dans le bâtiment de la Maison France Service
- 18 Suppression de Postes – Tableau des effectifs
- 19 Tarifs de vente d'objets au musée Emile Chenon
- 20 Informations et questions diverses

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 3 MARS 2025**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 3 mars 2025.

### **DECISIONS DU MAIRE**

- Décision n° 004/2025 du 31/03/2025 – Achat d'une concession cinquantenaire de 5m<sup>2</sup> au cimetière pour la sépulture de Mme Annie BRIDON épouse TARDIVAUD

## **DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

### ***DELIBERATION n° 2025 – 015 B***

#### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET COMMUNAL 2024**

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 janvier 2025 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		321 662.43	181 039.53		181 039.53	321 662.43
Opérations de l'exercice	2 042 007.97	1 957 934.32	217 049.59	342 551.11	2 259 057.56	2 300 485.43
<b>TOTAUX</b>	<b>2 042 007.97</b>	<b>2 279 596.75</b>	<b>398 089.12</b>	<b>342 551.11</b>	<b>2 440 097.09</b>	<b>2 622 147.86</b>
Résultats de clôture		237 588.78	55 538.01			182 050.77
RaR			31 908.00	30 000.00	31 908.00	30 000.00
Totaux cumulés	2 042 007.97	2 279 596.75	429 997.12	372 551.11	2 472 005.09	2 652 147.86
Résultats définitifs		237 588.78	57 446.01			180 142.77

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2024.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur CAIA, Adjoint aux finances,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la présentation faite du Compte Financier Unique

**CONSTATE** pour la comptabilité du Budget Principal de la Commune les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

### ***DELIBERATION n° 2025 – 016 B***

#### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2024**

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget du service assainissement de l'exercice 2024 pour lequel le Compte

Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 janvier 2025 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	31 591.26	0.00	0,00	386 750.17	31 591.26	386 750.17
Opérations de l'exercice	83 379.76	30 481.22	7 746.84	89 269.34	91 126.60	119 750.56
<b>TOTAUX</b>	<b>114 971.02</b>	<b>30 481.22</b>	<b>7 746.84</b>	<b>476 019.51</b>	<b>122 717.86</b>	<b>506 500.73</b>
Résultats de clôture	84 489.80	0,00	0,00	468 272.67		383 782.87
RaR	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
Totaux cumulés	114 971.02	30 481.22	7 746.84	476 019.51	122 717.86	506 500.73
Résultats définitifs	84 489.80	0,00	0,00	468 272.67		383 782.87

Ces résultats sont repris au budget assainissement de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur CAIA, Adjoint aux finances,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la présentation faite du Compte Financier Unique du budget Assainissement

**CONSTATE** pour la comptabilité du Budget Assainissement de la Commune les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

## ***DELIBERATION n° 2025 – 017 B***

### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET GENDARMERIE 2024**

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget Gendarmerie de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 janvier 2025 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	4 439.29	0.00	0.00	77 909.16	4 439.29	77 909.16
Opérations de l'exercice	20 798.52	0.00	413 571.19	3 189 793.55	434 369.71	3 189 793.55
<b>TOTAUX</b>	<b>25 237.81</b>	<b>0.00</b>	<b>413 571.19</b>	<b>3 267 702.71</b>	<b>438 809.00</b>	<b>3 267 702.71</b>
Résultats de clôture	25 237.81	0.00	0.00	2 854 131.52	0.00	2 828 893.71
RaR	0.00	0.00	410 000.00	0.00	410 000.00	0.00
Totaux cumulés	25 237.81	0.00	823 571.19	3 267 702.71	848 809.00	3 267 702.71
Résultats définitifs	25 237.81	0.00	0.00	2 444 131.52	0.00	2 418 893.71

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur CAIA, Adjoint aux finances,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la présentation faite du Compte Financier Unique du budget Gendarmerie

**CONSTATE** pour la comptabilité du Budget Gendarmerie de la Commune les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

***DELIBERATION n° 2025 – 018 B***

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET LOTISSEMENT 2024**

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget du Lotissement de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 janvier 2025 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	57 731.64	0,00	0,00	28 769.66	57 731.61	28 769.66
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	57 731.64	0.00	0.00	28 769.66	57 731.64	28 769.66
Résultats de clôture	57 731.64	0.00	0.00	28 769.66	57 731.64	28 769.66
RaR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	57 731.64	0,00	0,00	28 769.66	57 731.64	28 769.66
Résultats définitifs	57 731.64	0,00	0,00	28 769.66	28 961.98	0,00

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur CAIA, Adjoint aux finances,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la présentation faite du Compte Financier Unique du budget Lotissement

**CONSTATE** pour la comptabilité du Budget Principal de la Commune les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

***DELIBERATION n° 2025 – 019***

**AFFECTATION DU RESULTAT 2024 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

- Excédent de fonctionnement cumulé :	237 588.78 €
- Déficit d'investissement cumulé :	55 538.01€

Vu le montant du besoin de financement de la section d'investissement qui se situe à :

Soit un déficit d'investissement de :	55 538.01 €
Dépenses engagées non mandatées :	31 908.00 €
Recettes à recevoir :	30 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

Couverture du besoin de financement c/1068 :	57 446.01 €
Affectation complémentaire en réserves c/1068 :	0.00 €
Affectation du solde à l'excédent reporté c/002 :	180 142.77 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

***DELIBERATION n° 2025 – 020***

**AFFECTATION DU RESULTAT 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

- Déficit de fonctionnement cumulé :	84 489.80 €
- Excédent d'investissement cumulé :	468 272.67 €

Vu le montant du besoin de financement de la section d'investissement

qui se situe à :	0.00 €
Soit un excédent d'investissement de :	468 272.67 €
Dépenses engagées non mandatées :	0.00 €
Recettes à recevoir :	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

Couverture du besoin de financement c/1068 :	0.00 €
Affectation complémentaire en réserves c/1068 :	0.00 €
Affectation du solde au déficit reporté c/002 :	84 489.80 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

### ***DELIBERATION n° 2025 – 021***

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2024 BUDGET GENDARMERIE**

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

- Déficit de fonctionnement cumulé :	25 237.81 €
- Excédent d'investissement cumulé :	2 854 131.52 €

Vu le montant du besoin de financement de la section d'investissement qui se situe à :

Soit un excédent d'investissement de :	2 854 131.52 €
Dépenses engagées non mandatées :	410 000,00 €
Recettes à recevoir :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

Couverture du besoin de financement c/1068 :	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves c/1068 :	0,00 €
Affectation du solde du déficit reporté c/002 :	25 237.81 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

## ***DELIBERATION n° 2025 – 022***

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2024 BUDGET LOTISSEMENT**

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

- Déficit de fonctionnement cumulé :	57 731,64 €
- Excédent d'investissement cumulé :	28 769,66 €

Vu le montant du besoin de financement de la section d'investissement qui se situe à :

Soit un excédent d'investissement de :	28 769,66 €
Dépenses engagées non mandatées :	0,00 €
Recettes à recevoir :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

Couverture du besoin de financement c/1068 :	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves c/1068 :	0,00 €
Affectation du solde au déficit reporté c/002 :	57 731,64 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

## ***DELIBERATION n° 2025 – 023***

### **VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux votés en 2024 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	36,77 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	29,53 %
Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) :	14,48 %

Le Maire propose de reconduire ces taux pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**FIXE** pour l'année 2025 les taux à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	<b>36,77 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	<b>29,53 %</b>
Taxe d'habitation :	<b>14,48 %</b>

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

## ***DELIBERATION n° 2025 – 024***

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une note brève et synthétique du Budget Primitif 2025 projeté, ci-jointe, ainsi que le projet de Budget, qui s'équilibre :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**VOTE** le Budget Principal 2025

Au niveau du chapitre en ce qui concerne la section de fonctionnement  
Au niveau de l'opération en ce qui concerne la section d'investissement.  
Ce budget s'équilibre ainsi qu'il suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Section d'Investissement</u>
Dépenses : 2 122 087.77 €	Dépenses : 188 057.01 €
Recettes : 2 122 087.77 €	Recettes : 188 057.01 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

## ***DELIBERATION n° 2025 – 025***

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une note brève et synthétique du Budget Primitif 2025 projeté, ci-jointe, ainsi que le projet de Budget Assainissement, qui s'équilibre :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**VOTE** le Budget Assainissement 2025

Au niveau du chapitre en ce qui concerne la section de fonctionnement  
Au niveau de l'opération en ce qui concerne la section d'investissement.  
Ce budget s'équilibre ainsi qu'il suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Section d'Investissement</u>
Dépenses : 178 580.80 €	Dépenses : 577 863.67 €
Recettes : 178 580.80 €	Recettes : 577 863.67 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

## ***DELIBERATION n° 2025 – 026***

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 GENDARMERIE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une note brève et synthétique du Budget Primitif 2025 projeté, ci-jointe, ainsi que le projet de Budget Gendarmerie, qui s'équilibre :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**VOTE** le Budget Gendarmerie 2025

Au niveau du chapitre en ce qui concerne la section de fonctionnement  
Au niveau de l'opération en ce qui concerne la section d'investissement.  
Ce budget s'équilibre ainsi qu'il suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Section d'Investissement</u>
Dépenses : 100 557.81 €	Dépenses : 8 184 461.52 €
Recettes : 100 557.81 €	Recettes : 8 184 461.52€

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

## ***DELIBERATION n° 2025 – 027***

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une note brève et synthétique du Budget Primitif 2025 projeté, ci-jointe, ainsi que le projet de Budget Lotissement, qui s'équilibre :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**VOTE** le Budget Lotissement 2025

Au niveau du chapitre en ce qui concerne la section de fonctionnement  
Au niveau de l'opération en ce qui concerne la section d'investissement.  
Ce budget s'équilibre ainsi qu'il suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Section d'Investissement</u>
Dépenses : 94 124.64 €	Dépenses : 65 160.66 €
Recettes : 94 124.64 €	Recettes : 65 160.66 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

## ***DELIBERATION n° 2025 – 028***

### **MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE AVENANT N°1**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'attribution du marché d'Assistant à Maitrise d'Ouvrage de la construction de la nouvelle gendarmerie à la SEM TERRITORIA.

Lors de la signature du contrat de mandat, l'enveloppe financière prévisionnelle avait été établie à 3 190 325 € HT, pour un montant de travaux de 2 510 050 € HT ;

Après intégration des contraintes spécifiques liées à la nature du sol (dimensionnement des fondations et dispositions techniques liées à la présence de radon) et des prescriptions émises dans l'arrêté de permis de construire, le montant des travaux a évolué, les marchés attribués s'élevant à 2 780 633 € HT (voie de desserte et gendarmerie), en hausse de 270 583 € HT par rapport au budget travaux initial.

Il est proposé au conseil municipal un avenant qui aura pour objet de tenir compte de l'incidence de l'évolution du montant des travaux sur le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle du contrat de mandat.

Les optimisations réalisées sur les marchés déjà contractualisés permettent de recalculer le montant de l'enveloppe prévisionnelle du mandat à 3 358 806 € HT (4 024 446 € TTC), soit une hausse de 168 481 € HT par rapport à l'enveloppe initiale (évolution du montant global du mandat inférieure à l'évolution de l'enveloppe travaux).

Cette évolution est par ailleurs couverte par le montant actualisé des loyers de la gendarmerie au 19 décembre 2024.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle du mandat est donc désormais arrêté à 3 358 806 € HT, soit 4 024 446 € TTC, conformément au document joint.

L'avenant n'aura pas d'incidence financière sur le montant du marché public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (3 abstentions et 10 voix pour),

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 1 au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec TERRITORIA pour la construction d'une gendarmerie et la création d'une voie de desserte.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

## ***DELIBERATION n° 2025 – 029***

### **Annule et remplace la délibération n° 2025-005**

#### **CESSION DE TERRAINS ENTRE LE SDIS ET LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2025-005 du 6 janvier 2025 concernant la cession de terrains avec le SDIS et la commune de Châteaumeillant.

Il s'avère que le SDIS a délibéré pour la cession du terrain à l'euro symbolique et non à titre gracieux.

Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération n°2025 – 005 et de la remplacer.

Monsieur le Maire rappelle que lors du bornage du terrain que la Commune a cédé au SDIS du Cher, l'implantation des bornes n'a pas été définie en adéquation avec l'emprise du futur lotissement communal du Chemin des Prés.

Il a donc fallu procéder à une nouvelle délimitation. Le plan de division a été réalisé par la SCP REEB-MENARD dans les conditions suivantes :

La parcelle Section AD numéro 646 d'une contenance de 68 ca a été divisée en deux parcelles :

Section AD numéro 656 pour 11 ca attribuée à la Commune

Section AD numéro 657 pour 57 ca attribuée au SDIS

La parcelle Section AD numéro 653 d'une contenance de 15 a 32 ca a été divisée en deux parcelles :

Section AD numéro 659 pour 39 ca attribuée à la Commune

Section AD numéro 658 pour 14 a 93 ca attribuée au SDIS.

Il est donc proposé de céder à l'euro symbolique au SDIS les parcelles suivantes :

Section AD numéro 658 d'une surface de 14 a 93 ca

Section AD numéro 657 d'une surface de 57 ca

Section AD numéro 604 d'une surface de 2 a 22 ca

Section AD numéro 602 d'une surface de 3 a 53 ca

Section AD numéro 650 d'une surface de 6 a 05 ca

Section AD numéro 648 d'une surface de 84 ca

Un acte notarié devra être signé afin d'entériner cette cession à l'euro symbolique. Il est proposé l'étude Me MICOLIER qui a déjà connaissance du dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les divisions de terrains telle que définies ci-dessus

**ACCEPTTE** la cession à l'euro symbolique de l'ensemble des parcelles désignées ci-dessus

**DESIGNE** l'Etude de Me MICOLIER, Notaire à Boussac (Creuse) pour l'établissement de l'acte à intervenir.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer l'acte authentique ainsi que tous les documents relatifs à cet objet.

### ***DELIBERATION n° 2025 – 030***

#### **MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT PAR LES LOCATAIRES DES IMMEUBLES COMMUNAUX**

Il est rappelé au Conseil Municipal que les locataires des logements situés à l'intérieur des bâtiments communaux (salle Georges Mallet de Vandègre, Salle Maurice Delaire, et Maison France Services) remboursent à la commune l'eau potable et la redevance assainissement d'après la consommation réelle enregistrée aux compteurs.

En conséquence, il convient de fixer les tarifs applicables pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025. Ces tarifs correspondent à la moyenne des prix de l'eau potable, de la redevance pour le traitement des eaux usées et de la redevance de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

La redevance est facturée annuellement à terme échu pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025 pour ce qui concerne les tarifs relevant de la présente délibération.

Dans le cas du départ d'un locataire après cette période et avant que le conseil municipal n'ait fixé les tarifs applicables, le Maire est autorisé à s'appuyer sur les barèmes commerciaux du SIAEP Boischaut Marche pour établir, au vu de ces justificatifs et des relevés compteurs, la redevance applicable au locataire sortant.

En fonction des tarifs appliqués, tant pour l'eau que pour l'assainissement, il est proposé, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025 de fixer à :

Abonnement : 32.82 € par semestre

Consommation : 4.2586 € par m<sup>3</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus.

**CHARGE** Monsieur le Maire de les mettre en application

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

### ***DELIBERATION n° 2025 – 031***

#### **MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CHAUFFAGE DANS LE BATIMENT DE LA MAISON FRANCE SERVICE**

Il est rappelé au Conseil Municipal que la chaudière gaz installée dans le bâtiment de la Maison France Service, alimente à la fois les bureaux du rez de chaussée et le logement à l'étage. Un compteur calorifique a été installé afin de répartir les consommations. Il est proposé que le remboursement soit demandé après la période de chauffe, c'est-à-dire à partir du 15 avril de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres

présents,

**APPROUVE** la demande de remboursement des frais de chauffage pour le bâtiment de la Maison France Service.

**CHARGE** Monsieur le Maire de les mettre en application

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

## ***DELIBERATION n° 2025 – 032***

### **SUPPRESSION DE POSTES – TABLEAU DES EFFECTIFS**

Il est rappelé au Conseil Municipal que les postes ouverts et non pourvus suite aux avancements de grades, promotion interne, mutation et départ en retraite doivent être supprimés.

Un état des lieux a été effectué et le Comité Technique a été saisi pour la suppression des postes qui n'ont plus lieu d'être. Un avis favorable a été émis lors de la séance du 24 mars 2025 du Comité Social Territorial.

Il s'agit de la suppression des postes suivants :

- **Un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe** suite à l'avancement de grade de Mme Véronique HUBERT au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,

- **Un emploi d'agent de maîtrise principal** suite à l'avancement de grade de M Yannick DANIEL au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,

- **Un emploi d'adjoint technique territorial** suite à l'avancement de grade de Mme Maria MARINHO FERNANDES au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

- **Un emploi d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles** suite à la mutation de Mme Camille FARCINADE,

- **Un emploi d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles** non pourvus suite au recrutement de Mme Marie-Sophie BARROT AUBRUN au grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles,

- **Un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe** suite à l'avancement de grade de M. Franck LAGARDE au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

- **Un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe** suite au départ en retraite de M Franck LAGARDE,

- **Un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe** suite à l'avancement de grade de Mme Marie-Christine MARTINAT,

- **Un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe** suite à la promotion interne de M Thierry GABILLAT au grade d'agent de maîtrise,

Le nouveau tableau des effectifs du personnel communal est récapitulé ainsi qu'il suit :

<b>Tableau des effectifs</b>		
<b>CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS</b>	<b>OUVERTS</b>	<b>POURVUS</b>
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
<b>CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX</b>	<b>OUVERTS</b>	<b>POURVUS</b>
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
<b>CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE</b>	<b>OUVERTS</b>	<b>POURVUS</b>
Agent de Maîtrise	2	1

Agent de Maîtrise Principal	2	2
<b>CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS</b>	<b>OUVERTS</b>	<b>POURVUS</b>
Adjoint Administratif	2	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1
<b>CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS DU PATRIMOINE</b>	<b>OUVERTS</b>	<b>POURVUS</b>
Adjoint du Patrimoine	1	1
<b>CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE</b>	<b>OUVERTS</b>	<b>POURVUS</b>
Assistant de conservation du patrimoine	1	0
<b>CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS D'ANIMATION</b>	<b>OUVERTS</b>	<b>POURVUS</b>
Adjoint d'animation	2	1
<b>CADRE D'EMPLOIS DES ATSEM</b>	<b>OUVERTS</b>	<b>POURVUS</b>
ATSEM principal 1ère classe	1	1
<b>CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES</b>	<b>OUVERTS</b>	<b>POURVUS</b>
Adjoint technique	8	8
Adjoint technique principal 2ème classe	6	4
Adjoint technique principal 1ère classe	2	2
<b>TOTAL DE L'EFFECTIF</b>	<b>30</b>	<b>25</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la suppression des postes énumérés ci-dessus

**APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs tel que présenté

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

### ***DELIBERATION n° 2025 – 033***

#### **TARIFS DE VENTE D'OBJETS AU MUSEE EMILE CHENON**

Il est exposé au Conseil Municipal que dans le cadre de la valorisation de la boutique du musée Emile Chenon, il convient de fixer le tarif de la vente au public de nouveaux objets.

Il est proposé les tarifs suivants :

Bracelet gaulois / Celtic armlet BC01	9,00 €
Bracelet âge du fer BC02	15,50 €
bracelet gaulois 4e s av J.C. BC03	11,00 €
Celtic armlet BC04	21,50 €
bracelet gaulois 4e s av J.C. BC08	13,00 €
Pendentif perle celtique cobalt CG10	5,50 €

Pendentif gaulois / Celtic pendent CG11	11,00 €
Pendentif gaulois / Celtic pendent CG01	9,00 €
Pendentif gaulois / Celtic pendent CG02	6,50 €
Pendentif gaulois / Celtic pendent CG03	6,50 €
Pendentif gaulois Bibracte /celtic pendent CG04	6,50 €
Pendentif Bibracte / Celtic pendent CG06	7,50 €
Pendentif La tête A / celtic pendent CG07	13,00 €
bracelet gallo-romain à double spirale	17,00 €
fibule lunette 5cm	18,00 €
fibule à ressort	12,50 €
fibule omega	15,00 €
torque à enroulements terminaux	26,50 €
pendeloque spirale	8,00 €
pendeloque double spirale	8,00 €
boucle d'oreille	11,50 €
bague	6,00 €
tote-bag Hercule	7,00 €
tote-bag crocodile	7,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**FIXE** le prix de vente des objets au Musée tels que défini ci-dessus.

**PRECISE** que les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget Principal en section de fonctionnement à l'article 7088

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire relate au conseil municipal l'ensemble des travaux réalisés par les services techniques au cours du mois de mars (élagage, tonte, broyage, éclairage extérieur de la maison des associations, nettoyage du tunnel au niveau d'Intermarché, contrôle des éclairages de secours et des alarmes incendie des bâtiments communaux, fabrication de caissons pour le musée, restauration du portail de la mairie, contrôle des aires de jeux, plomberie du boulodrome, nettoyage de la place du Dr Guyot, entretien du cimetière...)

Suite au passage d'une caméra sur le réseau d'eaux pluviales, aucun dysfonctionnement via n'a été constaté sur la partie explorée. Dans le cadre de l'étude diagnostique du réseau assainissement, des passages de drones vont être effectués dans les canalisations et ce, à partir de mi-avril.

Le 30 avril à 18h00 l'association Arts aux Chapitres fêtera ses 10 ans.

Monsieur Rémi CHEDIN a aidé l'ASVP à vérifier le débit des bornes incendie sur le territoire de la commune. Les vérifications sont valables trois ans.

La cérémonie pour la commémoration du 8 mai se déroulera à 10h00 au monument aux morts. L'après-midi, se tiendra une journée caritative organisée par le basket club. En soirée, il y aura un concert au bar du Chapitre.

La cérémonie de la pose de la première pierre de la gendarmerie aura lieu le 15 mai à 11h30.

Le prix de Châteaumeillant sera couru le 25 mai à l'hippodrome de Lignières. Monsieur DUMONT demande de voir avec l'organisation s'il est possible de mettre l'AOC en avant aux buvettes ce jour-là.

Le 21 et 22 juin se déroulera une finale régionale de basket 3x3. 250 joueurs le samedi et 150 le dimanche seront présents sur le territoire. Deux terrains amovibles de 3x3, dont celui des Jeux Olympiques 2024, vont être fournis par la ligue de basket.

Madame CLUZEL relate sa visite à Paris afin d'assister à la remise de la décoration des palmes académiques de Madame Ida ROZENBERG APELOIG. Monsieur le Maire précise que la cérémonie des passeurs de mémoire se déroulera le 20 mai à 17h30 devant le Chapitre.

Madame CLUZEL informe le conseil municipal que le Musée Emile Chenon candidate à un appel à projet dans le cadre de Bourges 2028, Capitale européenne de la culture.

Le Président du Conseil Départemental souhaite rencontrer les Maires du Canton le 19 mai. Les élus peuvent faire remonter leurs questions via le Maire.

Monsieur CAIA rappelle que l'élection de la miss se déroulera le samedi 19 avril lors de la soirée de la foire aux vins. Le 1<sup>er</sup> mai se produira le spectacle historique sur le parvis de l'église. Le 18 mai à 17h00 aura lieu un concert philharmonique à l'église Saint Genest.

Madame DESAGES demande à Monsieur le Maire de programmer une réunion de la commission scolaire afin de réfléchir sur l'organisation des écoles pour la rentrée scolaire 2025.

Madame DEMASSE interroge Monsieur le Maire sur le projet de mise à disposition du véhicule électrique par la région. Le véhicule arrivera en début d'année 2026.

Madame DEMASSE demande s'il y a eu beaucoup de participants au salon des entreprises. Les scolaires sont venus le matin. Les demandeurs d'emploi n'ont pas été très présents l'après-midi. Un bilan sera dressé sur le déroulement de la journée afin d'apporter des modifications lors de la prochaine édition.

Le conseil municipal a débattu sur l'emploi dans notre région.

Madame DEMASSE interroge sur l'état des lieux des maisons vacantes. Monsieur CAIA répond que la liste est en cours de remise à jour.

Madame DEMASSE demande s'il est possible de repeindre la porte de l'ancien garage de la gardienne qui donne sur la place de la Résistance, et nettoyer le graffiti sur le mur de la salle Georges Mallet de Vandègre.

Monsieur CHEDIN rappelle que suite à la réunion de la commission chemin, il avait été prévu de mettre une grille sur le regard Route de la Châtre, devant chez Monsieur SAULNIER.

Monsieur DUMONT informe le conseil municipal qu'un nouveau locker a été mis en service sur le parking d'Intermarché par la direction du magasin.

Madame DAUMARD rappelle que le pot d'accueil pour les nouveaux arrivants se déroulera le 17 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 14 avril 2025 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,  
Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,  
Gilbert CAIA